

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 18 octobre 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le 18 octobre, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 14 octobre, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence, pour le Maire empêché, de Madame POUPEAU Anita, Première adjointe.

**Présents :**

MMES BARRIQUAULT Nina, FERER Stéphanie, GUERRERO Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, SERRANO Jacqueline, VALLET Noémie.

MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Éric, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, FRADIN Eric, GALLEY Philippe

**Absents excusés :**

Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita

Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame GUERRERO Sandra

Madame VACOSSIN Barbara donne pouvoir à Monsieur BERTHELOT Jérôme

Monsieur Jean-François BOURSERONDE est nommé secrétaire de séance.

Madame la Première adjointe informe le Conseil municipal que Monsieur Jean-Luc COUILLAULT a fait part à Madame la Préfète de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Maire et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par Madame la Préfète et est effective depuis ce matin.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Eric FRADIN suivant immédiat sur la liste « agir ensemble pour Avanton » dont faisait partie Monsieur COUILLAULT lors des dernières élections municipales a donc été appelé à siéger et est installé à compter du 18 octobre 2016 en qualité de Conseiller municipal.

Madame la Première adjointe lui souhaite la bienvenue.

Madame la Première adjointe précise qu'elle préside cette séance de Conseil municipal en tant que suppléante du Maire empêché. Elle précise que l'élection d'un nouveau maire ne pourra avoir lieu aujourd'hui car ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour et qu'un délai de trois jours francs doit être respecté entre l'envoi d'une convocation et la tenue d'une séance de Conseil municipal. La séance de l'élection du nouveau Maire et des adjoints aura lieu le samedi 22 octobre à 11h00.

Madame la Première adjointe demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 20 septembre 2016. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- TARIFS 2017 DE LA CANTINE**

Vu l'exposé de Monsieur GALLEY,

Vu le rapport d'activité 2015-2016 de la cantine scolaire faisant état d'un coût de revient moyen du repas à 4,58 € (contre 4,74 € en 2014-2015) soit une diminution de 3,40 % due à l'augmentation du nombre de rationnaires ;

Considérant l'inflation sur les produits alimentaires de 0,2 % de juin 2015 à juin 2016 ;

Considérant l'évolution des charges de personnel et la vétusté des équipements de cuisine nécessitant d'être renouvelés entraînant une hausse prévisible du coût de revient ;

Considérant que le service de cantine scolaire est déficitaire de 46 335,29 € sur l'année scolaire 2015-2016 par rapport à un budget de 141 682, 52 € soit 32,70 % de déficit ;

Considérant qu'il convient de maîtriser ce déficit ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention), le Conseil municipal décide une évolution de 3,5 % des tarifs de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

	Tarifs 2017
Repas enfant	3,14 €
Repas particulier (allergique)	1,58 €
Repas adulte	6,58 €

### **Résumé des débats :**

Monsieur GALLEY présente le rapport d'activité 2015-2016 de la cantine scolaire qui fait état d'un prix de revient du repas à 4,58 €. Ce coût est en baisse du fait de l'augmentation du nombre de repas servis (augmentation du nombre de rationnaires). Le déficit global sur l'année scolaire s'élève à 46 335,29 €. Monsieur GALLEY présente le bilan du service réalisé par la Responsable du service : « Avant la rentrée, un test de modification de la disposition du réfectoire a été effectué (inversement des réfectoires maternels et primaires). Ce test n'a pas été concluant manque de lumière pour une classe de maternelle et service des grands trop éloigné de la cuisine (trop de va et vient).

Les murs du local réserve cuisine ont été refaits par l'agent en charge des bâtiments, David Bojanowski, pour la rentrée 2015.

Changement des jours d'APC (lundi et vendredi), Activités périscolaires le mardi et le jeudi.

Effectifs très irréguliers le mercredi durant toute l'année : de 65 à 82 élèves. Lorsque l'effectif dépasse 70 élèves, Martine Louis vient en renfort faire la surveillance de cour de 12h30 à 13h. Katy Bellicaud surveille les derniers (tout le monde mange à son rythme).

Le nouveau préau a été installé pendant les vacances de la Toussaint : bien apprécié et nécessaire en cette année pluvieuse.

Une attention particulière a été donnée sur le gaspillage, beaucoup de choses sont déjà en place : accompagner et solliciter les enfants pour qu'ils sachent ce qu'ils mangent durant le temps de repas et finir sur une belle assiette. Les fruits sont proposés en quartier, et une distribution de fromages, fruits ou gâteaux lorsqu'il y a du surplus est effectuée à la récréation de 15h. Le pain est à volonté pour le début de repas et la distribution en fin de service est à la demande.

Des menus alternatifs ont été proposés : ce sont des menus réalisés à base de protéines végétales dont les apports nutritifs sont équivalents à la viande. Ex : Galette de Quinoa BIO, lasagne de légumes...

Cette année un petit concours de gâteaux proposé par Marc Jay a été ouvert : les recettes étaient transmises par les enfants de l'élémentaire et réalisées par notre pâtissier. Le vote se faisait à l'applaudimètre. Ce concours a été très apprécié des enfants surtout pour les recettes au chocolat et bien sûr tous les participants ont été récompensés. (A refaire pour du salé !!!)

Réalisation d'un plan de maîtrise sanitaire qui sera mis à jour régulièrement.

Tous les points du rapport de la DDPP à effectuer sont réalisés.

Les résultats de LASAT sont tous satisfaisants pour cette année.

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 24 Juin 2016. Des ajustements ont été effectués suite au bilan de l'exercice.

Un ordinateur portable, une connexion internet ainsi qu'une adresse mail dédiée ([cantine@avanton.fr](mailto:cantine@avanton.fr)) équipent désormais le bureau de la cantine.

Toujours en réflexion sur le problème de pointage : un pointage par scan de code barre devrait être opérationnel avant la fin de l'année. »

Monsieur GALLEY remercie les agents pour leur implication dans l'élaboration de plats en lien avec les projets de l'école. Il précise que 9 activités périscolaires étaient proposées aux enfants en 2015, 2016 : tennis de table, danse, handball, jeux de société, basket, athlétisme, danse folklorique, contes, judo. Monsieur GALLEY précise que lire et faire lire (contes) n'a pas pu proposer d'activité faute de bénévoles. Il appelle tout volontaire à se manifester auprès de l'association et remercie Monsieur Réault d'avoir été bénévole pour cette activité.

Monsieur GALLEY ajoute qu'il serait sage de prévoir une petite augmentation du tarif de cantine pour éviter de creuser le déficit tout en précisant qu'il n'est pas question d'envisager un budget de service à l'équilibre. Il note une baisse significative du déficit du fait notamment des économies d'échelle réalisées. Madame VALLET remarque que malgré l'augmentation de 4 % l'an dernier, les impayés ont diminué. Monsieur BOZIER répond que cela doit être du fait du travail de Madame SERRANO sur les impayés. Madame FERER dit que tout dépend ce que l'on veut en terme de qualité des repas. Monsieur GALLEY ajoute que le service de restauration scolaire de la commune a la chance d'offrir des repas fait maison et fonctionne en circuit court avec des produits de qualité.

Madame BARRIQUAULT dit qu'elle serait d'accord qu'une augmentation soit prévue à condition qu'il y ait la mise en place d'une tarification au quotient familial afin que les difficultés des familles soient prises en compte. Elle ajoute qu'il y a assez de personnel administratif pour que cela soit mis en place. Madame VALLET expose au Conseil qu'elle est contre la tarification de la cantine en fonction des revenus des parents. Madame BARRIQUAULT dit qu'il s'agit de l'action sociale. Madame VALLET répond qu'il y en a déjà partout alors pourquoi en plus sur la cantine. Monsieur GALLEY ajoute que cela n'est pas simple à mettre en place. Madame POUPEAU dit que cela peut s'étudier. Monsieur DELAFOND dit qu'en cas de passage au quotient familial le tarif le plus élevé serait sans doute largement plus élevé qu'actuellement et que l'on se base sur l'impôt N-1 pour la facturation ce qui ne tient pas compte des familles qui ont des baisses de revenus. Il ajoute qu'il n'est pas contre le fait de l'étudier. Monsieur GALLEY dit qu'il y a un calcul à faire en fonction de la population et des niveaux de revenus pour qu'il n'y ait pas de perte de recettes. Monsieur GALLEY fait un tour de table pour que chacun s'exprime sur l'évolution tarifaire souhaitée. Madame GUERRERO, Monsieur BOURSERONDE, Madame PETIT, Madame VALLET se prononcent pour une augmentation de 4% et contre l'étude sur la mise en place du quotient familial. Monsieur FRADIN et Monsieur ABDI GOULED se prononcent pour une augmentation de 4% et sont favorables à l'étude sur la mise en place du quotient familial. Madame FERER, Monsieur BOZIER et Monsieur FERER se prononcent pour une augmentation de 2,5 % et ne sont pas favorables à l'étude sur la mise en place du quotient familial. Monsieur DELAFOND, Monsieur GALLEY, Madame SERRANO et Madame POUPEAU se prononcent pour une augmentation de 3% et sont favorables à l'étude sur la mise en place du quotient familial. Monsieur CHARRIEAU, Monsieur BERTHELOT et Madame BARRIQUAULT sont favorables à une augmentation de 1 %. Madame BARRIQUAULT et Monsieur CHARRIEAU sont favorables à l'étude sur la mise en place du quotient familial, monsieur BERTHELOT n'y est pas favorable. Au vu de ce tour de table, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur une augmentation des tarifs de la cantine pour 2017 de 3,5 %.

## **2- SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE**

Vu l'exposé de Monsieur GALLEY,  
Vu la délibération N°2015-02,  
Vu la demande de subvention déposée par la coopérative de l'école maternelle ;  
Considérant que l'association demandeuse intervient sur le territoire communal et que les actions qu'elle mène auprès des enfants de l'école sont d'intérêt communal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2300 € à la coopérative de l'école maternelle au titre de l'exercice 2016.

### **Résumé des débats :**

Monsieur GALLEY expose au Conseil municipal que cette année au vu des projets de l'école maternelle, du solde des comptes de la coopérative scolaire et de l'aide versée à l'école par l'association des parents d'écoles qui sera moindre cette année, la subvention sollicitée s'élève à 2300 € contre 1500 € versés l'an dernier.

## **3- RATIOS PROMUS PROMOUVABLES**

Vu la délibération N°2016-29 du 21 juin 2016 fixant les ratios promus promouvables ;  
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 29 septembre 2016 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les ratios promus / promouvables à 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois.

Il est précisé que :

- ✓ L'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- ✓ Les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
- ✓ Tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.

#### **4- RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ COSOLUCE (LOGICIELS COLORIS)**

Madame POUPEAU expose au Conseil municipal que le contrat d'abonnement de la commune aux logiciels de la gamme coloris proposés par la société cosoluce prend fin au 31/12/2016. Le pack optima comprend la prestation de tous les logiciels de gestion de la mairie (élections, comptabilité, facturation cantine, payes, emprunt, immobilisation, population, budget, outils de gestion....).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme coloris pour une durée de 1 an du 01/01/2017 au 31/12/2017, renouvelable tacitement chaque année par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 3 ans et autorise le Maire à signer le contrat.

##### **Résumé des débats :**

Le montant forfaitaire de l'abonnement annuel s'élève à 1262,63 € H.T. Le prix est convenu pour une tranche tarifaire et peut être révisé chaque année selon l'évolution de la population totale<sup>1</sup>. En cas de souscription à des logiciels supplémentaires, la facturation est proratisée par rapport à la date d'installation. Madame POUPEAU précise que la gestion des deux cimetières sera informatisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **5- EAUX DE VIENNE SIVEER ; ADHÉSION DE COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;  
 Considérant que la commune d'Avanton est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer »,  
 Vu la délibération en date du 13 septembre 2016 du Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### **6- DECISION PRISE PAR DELEGATION**

Décision prise en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

**N°07/2016** : Relative à une demande de subvention à l'Etat (FIPD pour la sécurisation des écoles)

*Demande de subvention à hauteur de 80 % pour le financement des travaux de sécurisation des écoles dans le cadre de la mise à jour des Plans Particuliers de Mise en Sécurité « risque attentat » des écoles maternelles et élémentaire (montant estimatif des travaux : 13 340,70 € HT)*

Monsieur FERER expose au Conseil municipal la liste des travaux envisagés : motorisation du portail d'entrée de l'école maternelle, installation de visiophones à l'école maternelle, élémentaire et à la cantine ; installation d'une alarme bi ton (1 ton d'alerte pour le confinement, 1 ton d'alerte pour l'évacuation) ; installation de serrures bouton. Monsieur GALLEY précise que les exercices PPMS attentats se sont bien passés sur les deux écoles. La mise en œuvre des directives au titre du PPMS attentat a demandé un gros travail aux directrices.

#### **7- QUESTIONS DIVERSES**

Madame POUPEAU informe le Conseil municipal

- de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Cissé.
- que deux personnes sont arrivées au 1<sup>er</sup> octobre : Manon DE OLIVEIRA BRANCO en emploi avenir à temps complet sur le pôle administratif et Arthur QUESNES en volontariat service civique à 24 h sur la charte terre saine.

<sup>1</sup> Si la commune passe le seuil officiel des 2000 habitants au 1/1/2017, le tarif du pack optima sera de 1732,01 € H.T.

- que le prochain Conseil municipal se déroulera le samedi 22 octobre 2016 et aura pour objet l'élection du Maire et des adjoints. Un autre Conseil municipal aura lieu d'ici la fin octobre afin de déterminer les représentations dans les organismes extérieurs, la mise à jour des comités consultatifs et des indemnités. Les prochaines séances auront lieu ensuite le 15/11 et le 13/12.

- Monsieur FERER informe le Conseil municipal que les travaux de la rue des Grissois commencent demain avec la mise en place d'un abribus et d'un stop au carrefour des rues de Paché, d'Anjou et des allées. Une chicane définitive sera installée à Martigny et sur la route de Preuilly.

- Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal qu'un retard a été pris dans la construction de la maison de santé et des maisons seniors. Le constructeur a eu un souci avec son fournisseur ce qui entraîne un retard de 3 mois avec une livraison prévue au 1<sup>er</sup> mars au lieu du 1<sup>er</sup> décembre. Il ajoute qu'il n'y a pas d'incidence pour la commune, Monsieur COUILLAULT ayant fait le nécessaire auprès des banques pour différer le déblocage. Les six maisons sont réservées et une liste d'attente est constituée. Cinq praticiens ont réservé un local (un orthophoniste, deux infirmiers, un ostéopathe, un sophrologue). La commune est toujours à la recherche d'un médecin.

Séance levée à 20h56

Prochaine séance le 22 octobre 2016

**Emargements :**

ABDI GOULED Moustapha	BARRIQUAULT Nina	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory
DELAFOND Nicolas	FERER Gabriel	FERER Stéphanie
FRADIN Eric	GALLEY Philippe	GUERRERO Sandra
PETIT Christine	POUPEAU Anita	SERRANO Jacqueline
VALLET Noémie		